



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 15 et 116 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 24 septembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale faite à l'occasion du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, au cours duquel le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Vasile **Andonoski**



**Annexe à la lettre datée du 24 septembre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des États membres de l'Initiative
de l'Europe centrale faite à l'occasion du Sommet
des Nations Unies consacré à l'adoption du programme
de développement pour l'après-2015 tenu à New York,
du 25 au 27 septembre 2015**

1. Les États membres de l'Initiative de l'Europe centrale sont unanimes à reconnaître qu'il est de leur responsabilité de contribuer concrètement aux efforts mondiaux visant à éliminer la pauvreté, à renforcer la paix universelle et à garantir un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental ainsi que la prospérité pour les peuples et la planète, qui se trouvent au cœur même du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un plan d'action porteur de changement, universel et intégré.
2. Les États membres de l'Initiative de l'Europe centrale s'engagent solennellement à appuyer pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ne doutent pas que celui-ci constitue une occasion unique de parvenir à un consensus sur des objectifs, priorités, défis et aspirations spécifiques communs qui viennent renforcer l'action mondiale en faveur du développement durable tout en portant la promesse de ne laisser personne à la traîne.
3. Les États membres de l'Initiative de l'Europe centrale demandent à la communauté internationale de faire preuve du niveau de bonne volonté et de confiance mutuelle le plus élevé de manière à appuyer ce nouveau programme auquel tous les pays du monde – qu'ils soient développés, en développement, en transition ou émergents – peuvent participer afin de parvenir à une solution commune.
4. L'Initiative de l'Europe centrale est prête à participer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour parvenir à un développement durable dans sa région grâce à des activités concernant la promotion et le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement en énergie, le transfert de savoir-faire et les échanges de pratiques exemplaires, la recherche et le développement dans le domaine des sources d'énergies renouvelables, et la consommation durable; les initiatives relatives aux biocarburants, au transport urbain durable, et aux émissions de gaz à effet de serre; les projets visant à renforcer les capacités des institutions publiques, à informer, à éduquer sur l'environnement, et à diffuser les meilleures pratiques environnementales.